

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 5 Octobre 2012

Le Cinq Octobre deux mille douze, à 14 h 30, le Conseil d'administration de l'établissement public de coopération culturelle « Musée du Louvre – Lens » s'est tenu au siège dudit établissement, sur convocation du Président du Conseil d'Administration.

Présents : Jean-Jacques AILLAGON, Juliette ARMAND, Hervé BARBARET, Geneviève BRESC, Guislaine CLIN Marie-Christiane DE LA CONTE, Augustin de Romanet, Guy DELCOURT, Philippe DUQUESNOY, Claudia FERRAZZI, Catherine GENISSON, Catherine GUILLOU, Jean HAJA, Henri LOYRETTE, Sophie MAKARIOU, Christophe MONIN, Daniel PERCHERON, Ivan RENAR, Denis ROBIN, Aline SYLLA-WALBAUM, Patrick TILLIE

Pouvoirs : Christophe PILCH à Catherine GENISSON, Philippe RAPPENEAU à Daniel PERCHERON

Assistaient également à la séance :

Mairie de Lens : Carole BOGAERT,

Le Louvre : Valérie FOREY

Région Nord-Pas de Calais : Jérôme DARRAS, Sébastien PRIOUL

Sous-préfecture de Lens : Pierre CLAVREUIL

Musée du Louvre-Lens : Xavier DECTOT, Catherine FERRAR, Florence DHAENENS

Le quorum étant atteint et les membres du Conseil d'administration ayant été convoqués le 5 septembre 2012 dans les conditions fixées par les statuts, le Conseil d'administration peut valablement délibérer.

Monsieur Patrick TILLIE est désigné comme secrétaire de séance.

Musée du Louvre-Lens
6 rue Charles Lecocq – Lens

T +33 (0)3 21 18 62 62

Correspondance administrative :
Monsieur le Directeur
de l'EPCC Musée du Louvre-Lens

B.P.11 – 62301 Lens Cedex
France

www.louvrelens.fr

LOUVRE

Délibération n° 2012 083

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 1431-1 à 1431-9 et R. 1431-1 à R. 1431-21 ;

Vu la loi n°2002-6 du 4 janvier 2002 modifiée relative à la création des établissements publics de coopération culturelle ;

Vu l'arrêté du Préfet de la Région Nord Pas-de-Calais du 3 décembre 2010 portant création de l'établissement public de coopération culturelle « *Musée du Louvre - Lens* » ;

Vu les statuts de l'établissement public de coopération culturelle « *Musée du Louvre - Lens* » et notamment son article 8 ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L2312-1,

Vu la Loi d'Orientation N° 92-125 du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale de la République ;

Vu la circulaire ministérielle N° NOR/INT/B/93/00052/C du 24 février 1993 précisant que la teneur du Débat d'Orientation Budgétaire est retracée dans une délibération distincte de l'assemblée ;

Considérant que la tenue du débat d'orientation budgétaire est obligatoire dans les régions, les départements, les communes de plus de 3 500 habitants, leurs établissements publics administratifs et les groupements comprenant au moins une commune de plus de 3500 habitants ;

Considérant que ce débat doit avoir lieu dans les deux mois précédant l'examen du Budget Primitif.

RAPPORT DE PRESENTATION AU CONSEIL D'ADMINISTRATION : DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE

Considérant que la tenue du débat d'orientation budgétaire est obligatoire dans les régions, les départements, les communes de plus de 3 500 habitants, leurs établissements publics administratifs et les groupements comprenant au moins une commune de plus de 3 500 habitants ;

Considérant que ce débat doit avoir lieu dans les deux mois précédant l'examen du Budget Primitif ;

Le débat d'orientations budgétaires a pour objectif d'informer les membres de l'EPCC des éléments significatifs, tant en dépenses qu'en recettes, utiles à la préparation du Budget Primitif 2013.

Il n'a aucun caractère décisionnel mais doit néanmoins faire l'objet d'une délibération transmise au préfet .

Le Budget Primitif devrait s'élever à 15 821 000 €, cette estimation sera affinée d'ici la présentation du Budget Primitif en fonction des derniers recrutements qui viendront renforcer les effectifs en fonction des marchés publics en cours, comme présenté en annexe.

Le Conseil d'Administration, après avoir entendu les observations de chacun, prend acte du débat sur les Orientations Budgétaires de l'EPCC pour l'année 2013 reprises dans la note de synthèse annexée à la présente délibération.

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits

PRÉFECTURE DU PAS-DE-CALAIS
Direction des Collectivités Locales

14 NOV. 2012

ARRIVÉE

Pour expédition conforme,
Le Président de l'établissement public de
coopération culturelle « Musée du Louvre - Lens »

LOUVRE

LENS

Musée du LOUVRE – LENS

DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE

REUNION DU 5 OCTOBRE 2012

INTRODUCTION

En application de la loi du 6 Février 1992 un débat d'orientation Budgétaire se tient dans les deux mois qui précèdent le vote du Budget Primitif, cette délibération qui n'a pas de caractère décisionnel a pour objectif d'informer les membres du conseil d'administration des éléments significatifs en dépenses comme en recettes utiles à la préparation du Budget Primitif 2013.

La perspective du Budget Primitif 2013 a été établie sur la base d'une fréquentation annuelle de 700 000 visiteurs.

Les chiffres seront affinés d'ici la présentation du Budget Primitif en fonction des

derniers recrutements à venir et du résultat des consultations et appel d'offre en matière de marché public.

LES DEPENSES

Le montant des crédits nécessaires au fonctionnement l'EPCC au titre de l'exercice 2013 s'élève dans sa globalité à 15 821 000 €.

Les charges de personnel : 3 500 000 €

Les effectifs se sont étoffés en ce second semestre, les derniers recrutements ayant eu lieu nous pouvons estimer les charges de personnel qui reprennent, outre les coûts salariaux, les frais de déplacement, de missions et de formation ainsi que le recours à des vacataires ou CDD pour assurer des missions d'expertises ponctuelles

Les dépenses de fonctionnement courantes : 1 270 000 €

Ces dernières reprennent notamment les postes tels que la location (véhicules, logement de fonction, copieurs...), les fournitures de bureau, les abonnements de toutes nature, la documentation destinée au personnel, les frais postaux, les fluides, les assurances, les traitements des déchets etc...

Concernant ces postes, ceux-ci ont pu être estimés au plus juste en fonction des réalisations 2012, la plupart des dépenses reprises (hormis les fluides) seront sensiblement identiques à celles de l'année écoulée.

Les dépenses de sous-traitance : 6 150 000 €

Sont reprises ici les dépenses suivantes :

- Le nettoyage : 850 000 €
- L'entretien du Parc : 450 000 €
- La maintenance Multi technique : 970 000 €
- La sécurité : 3 500 000 €

- La maintenance Informatique : 380 000 €

Les dépenses alimentaires : 680 000 €

Le nombre de nos visiteurs qui feront une halte à la cafeteria sont estimés à 105 000 (15 % de la fréquentation), le poste reprend :

- Les achats divers liés à la cafeteria pour 500 000 €
- Les prestations de catering relatives à l'organisation et à la location des espaces ou lors des soirées mécnat pour 180 000 €

Les dépenses d'animations et activités culturelles : 410 000 €

Sont ici inscrites :

- Les dépenses des ateliers pédagogiques pour 100 000 €
- La programmation et le fonctionnement des « nocturnes » pour 97 000 €
- La scène qui est budgétée pour 213 000 € ce budget tenant compte de l'affectation au Budget 2012 des 2 premiers mois d'activité 2013, sur les 240 000 € nécessaires seuls 213 000 € seront donc mobilisés au titre de la programmation 2013

.Les dépenses liées aux expositions : 2 895 000 €

Ces dépenses couvrent les frais de transport, d'assurance, de restaurations, d'éditions et d'études scénographiques des différentes expositions ainsi que les éditions des catalogues des expositions et du guide de visite dans sa version initiale et la mise à jour 2014.

Les dépenses relatives au centre de ressources : 480 000 €

Les dépenses relatives au centre de ressource (documentations, abonnements, programmation ...) sont reprises ici pour un montant de 80 000 € ainsi que celles se rapportant aux créations pour le guide multimédia qui seront inscrites en section d'investissement pour 400 000 €.

Les dépenses de communication, promotion : 300 000 €

Comme convenu en 2012, les crédits alloués à ce poste, qui représentaient exceptionnellement une partie non négligeable du Budget 1 290 000 € pour mémoire) sont en nette diminution.

Les dépenses de marketing et de mécénat : 140 000 €

Sont regroupées ici les dépenses en lien avec les actions et achats de supports, de prospection marketing, d'événements de relations publiques (inaugurations) et les participations aux différents salons.

LES RECETTES

L'hypothèse d'une fréquentation annuelle de 700 000 visiteurs pour la première année d'ouverture du Musée ayant été retenue, les recettes générées par l'activité du Musée sont attendues pour **4 740 000 €**

Se ventilant comme suit :

- Ventes de Billets - 2 000 000 €
- Mécénat - 900 000 €
- Locations des espaces et concessions – 500 000 €
- La scène – 140 000 €
- Visites conférences – 60 000 €
- Edition – 140 000 €
- Petite restauration : 1 000 000 €

Conformément à l'article 20 des statuts de l'EPCC, « le financement du musée du Louvre-Lens est assuré solidairement par la Région Nord – Pas de Calais, le Département du Pas de Calais et la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin ».

Le Budget prévoit une participation de ces collectivités selon les quotités suivantes :

- 8/10ème à la charge de la Région Nord – Pas de Calais
- 1/10ème à la charge du Département du Pas de Calais
- 1/10ème à la charge de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin / Ville de Lens

Compte tenu du montant des dépenses prévues et des ressources propres estimées et détaillées ci-dessus, la participation prévisionnelle des collectivités nécessaire à l'équilibre du Budget 2013 s'élève à **10 831 000 €**.

- 8 752 000 € pour la Région Nord-Pas de Calais
- 1 094 000 € pour le Département du Pas de Calais
- 1 094 000 € pour la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin / Ville de Lens